



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le treizième jour de janvier 2020 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Éric Morency
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019
 - 2.2. Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2019 (Budget 2020)
 - 2.3. Adoption des comptes
 - 2.4. Adoption règlement 379-2020 Taxation 2020
 - 2.5. Procès-verbal de correction
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Rapport urbanisme
 - 3.2. CPTAQ - Rang Un Ouest Suzanne et Daniel Maheux
 - 3.3. Rang 3 Est - Hydro-Québec
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. Appel d'offre 2020-01: Bordures de rue autorisation
- 5. Sécurité publique et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention décembre 2019
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
 - 6.1. Commandites (Accueil grossesse)
 - 6.2. Multi-Aventures
 - 6.3. Appels de projets prévention cannabis
 - 6.4. Demande d'appui Centre d'action bénévole Beauce-Etchemin

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 1-01-2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019

Résolution 2-01-2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2019 (Budget 2020)

Résolution 3-01-2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2019 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.3 Adoption des comptes

Résolution 4-01-2020

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de décembre 2019 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 338 487.63\$.

Adoptée

2.4 Adoption règlement 379-2020 Taxation 2020

Résolution 5-01-2020

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a adopté le budget de l'exercice financier 2020 en date du 2 décembre 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions ;

ATTENDU QU'un avis de motion, une présentation et un dépôt du présent règlement ont dûment été donnés lors de la séance de ce conseil tenue le 2 décembre 2019 ;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et

renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #379-2020 : Taxation 2020 soit adopté.

Adoptée

2.5 Procès-verbal de correction

Conformément à l'article 202.1 C.M., la directrice générale et secrétaire-trésorier, Mme Dominique Giguère, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-001-2019, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de décembre est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 CPTAQ - Rang Un Ouest Suzanne et Daniel Maheux

Résolution 6-01-2020

ATTENDU QUE Suzanne et Daniel Maheux désirent séparer leur lot pour que chacun puisse posséder sa parcelle;

ATTENDU QUE le lotissement et l'aliénation du lot 4 340 344 du cadastre du Canton de Cranbourne, dans la circonscription foncière de Dorchester, dont les superficies de terrain à séparer sont respectivement de 18.56 ha et 55.65 ha;

ATTENDU QUE cette demande est conforme avec le règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire;

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait pas de préjudices supplémentaires au milieu agricole environnant et que l'on retrouve des lots de même superficie dans cette zone;

ATTENDU QUE que le projet est conforme aux orientations municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de Suzanne et Daniel Maheux.

Adoptée

3.3 Rang 3 Est - Hydro-Québec

Résolution 7-01-2020

ATTENDU QU'Hydro-Québec a procédé à la vente de plusieurs lots situés dans le secteur de Saint-Odilon-de-Cranbourne, Lac-Etchemin et Saint-Léon-de-Standon, communément appelé la « Forêt de Cranbourne », l'été dernier.

ATTENDU QU'Hydro-Québec a récemment constaté que la Shawinigan Water & Power était toujours propriétaire du lot 4 341 909 alors qu'Hydro-Québec et la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne croyaient que c'était la Municipalité qui en était le propriétaire depuis des années.

ATTENDU QUE le lot 4 341 909 se trouve à être la continuité du rang 3 Est et il est entretenu par la Municipalité alors que plusieurs propriétaires locaux et la Municipalité l'utilisent pour se rendre à la rivière Etchemin.

ATTENDU QU'Hydro-Québec offre à la Municipalité la possibilité de faire l'acquisition de cette parcelle de terrain, d'une superficie de 3,05 hectares, au montant de 1\$ et de payer les frais de notaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la proposition d'Hydro-Québec;

D'autoriser la mairesse, Denise Roy, et la directrice générale, Dominique Giguère, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Appel d'offre 2020-01: Bordures de rue autorisation

Résolution 8-01-2020

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir des prix pour l'ajout de bordures de rue dans la rue Bélair et de trottoirs dans la rue Langevin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur SEAO tel que requis par la loi pour la construction de bordures et de trottoirs.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention décembre 2019

Résolution 9-01-2020

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de décembre 2019 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Accueil grossesse)

Résolution 10-01-2020

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande d'aide financière de l'organisme Accueil grossesse.

Adoptée

6.2 Multi-Aventures

Résolution 11-01-2020

ATTENDU QUE La Maison des Jeunes de la MRC Robert-Cliche sollicite la collaboration de la Municipalité pour le programme d'été Multi-Aventures 2020, soit 100\$ du participant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE participer au programme Multi-aventure 2020;

D'accepter tous les participants de St-Odilon en accordant un montant de 100\$ par inscription.

Adoptée

6.3 Appels de projets prévention cannabis

Résolution 12-01-2020

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un montant de 3150\$ pour la prévention du cannabis;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes Robert-Cliche désire réaliser des activités pour répondre au besoin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un montant de 2000\$ à la MDJ Robert-Cliche pour l'organisation d'activités de prévention du cannabis.

Adoptée

6.4 Demande d'appui Centre d'action bénévole Beauce-Etchemin

Résolution 13-01-2020

ATTENDU la demande d'appui du Centre d'action bénévole Beauce-Etchemin ;

ATTENDU QUE l'organisme désire déposer une demande d'aide financière au programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie du Ministère de la Santé et des Services sociaux ;

ATTENDU QUE le projet consiste à organiser et animer différentes activités physiques en plein air au coeur des parcs municipaux pour les aînés ainsi que des activités sur la nutrition ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer le Centre d'action bénévole à déposer une demande d'aide financière au programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 14-01-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 22h05.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.